

Rapport d'orientation budgétaire CCAS 2025



Centre communal d'action sociale
Auzeville-Tolosane

Cadre réglementaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes, à leurs CCAS et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS (analyse rétrospective), et de proposer des orientations pour l'exercice à venir (analyse prospective).

Cette obligation a été renforcée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal Officiel du 8 août 2015.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté par le Président ou le Vice-Président, doit donc faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration du CCAS, et donner lieu à une délibération qui en prendra acte.

Cadre réglementaire

Ce débat permet en effet au conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget de l'exercice à venir.

Mais il est aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS, en tenant compte des projets en cours et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les prévisions de dépenses et de recettes.

Le budget 2025 du CCAS de la Ville d'Auzerville-Tolosane est destiné à poser les bases de l'action sociale, en faveur des populations les plus vulnérables.

Il doit répondre aux besoins de la population et anticiper les évolutions futures.

Le présent rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget 2025, lequel aura lieu le 10 avril 2025.

LE CONTEXTE FINANCIER (MACRO-ECONOMIQUE)

Faible reprise de la croissance et tension sur la dette publique

⇒ Malgré un contexte international peu porteur, la croissance de l'économie française restera solide en 2024 (+1,1 %), et serait de nouveau de cet ordre en 2025.

⇒ La situation relative aux taux d'intérêt est plutôt favorable, avec un abaissement significatif du taux directeur de la BCE à fin 2025.

⇒ La charge de la dette publique est en revanche un élément de tension important qui va peser sur la définition des marges de manœuvres des collectivités publiques en 2025.

Inflation et chômage contenus en 2024, une stabilisation en 2025

⇒ la hausse des prix à la consommation s'établissait à +1,5 % sur un an en septembre 2024.

Elle sera du même ordre en 2025.

⇒ le chômage reste globalement stable en 2024, notamment chez les - de 24 ans

Accroissement continu des inégalités

⇒ malgré leurs revalorisations, les minima sociaux perdent du pouvoir d'achat.

⇒ les postes « énergie », « logement » et « alimentation » prennent un poids prépondérant dans le budget des ménages.

Cadre général d'élaboration du budget 2025

Le cadre municipal dans lequel le CCAS s'inscrit :

⇒ exigence d'un service public de qualité au bénéfice des administrés.

⇒ perspectives de recul des dotations de l'État, faible progression des recettes.

La Ville fait le choix du service public et de la proximité ; elle s'attache au déploiement d'un projet de territoire visant à renforcer la cohésion sociale et à assurer la transition écologique, dans un souci permanent d'efficience de la dépense publique.

Le CCAS porteur des politiques de solidarités

Pour les personnes en situation de précarité, les seniors

⇒ *mise en œuvre de mesures d'amortissement des impacts de la crise économique*

⇒ *accompagnement renforcé des publics les plus vulnérables*

⇒ *renforcement des stratégies d'inclusion dans la vie de la commune*

La poursuite, l'adaptation et l'évolution des politiques publiques de solidarités se documentera grâce à l'analyse renouvelée des besoins sociaux de la population sur le territoire et se nourrira des enseignements du déploiement du Projet Social de Territoire du Sicoval qui confirme son plein déploiement en 2025.

Vue d'ensemble du budget 2025

Un projet de budget 2025 avec une subvention prévisionnelle de la ville à son CCAS de 80 000€ (montant des dépenses de fonctionnement = 118 405.56€).

Le budget définitif n'est pas encore arrêté en raison du contexte actuel et des arbitrages encore en cours.

Pour mémoire, au BP 2024, le besoin de financement par la Ville pour le budget principal du CCAS en fonctionnement s'élevait à 85 000€ (dont 5000€ Subvention exceptionnelle CM Novembre 2024), pour un total de dépenses de 106 238,46 €.

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSE	BP 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	11 564,18 €	5 000,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	64 174,28 €	63 905,56 €
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00 €	48 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €	1 500,00 €
	TOTAL	106 238,46 €	118 405,56 €
Chapitre	RECETTES	BP 2024	BP 2025
2	Résultat de fonctionnement reporté	25 238,46 €	36 405,56 €
74	Dotations et participations	80 000,00 €	80 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL	106 238,46 €	118 405,56 €

Chapitre	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025
27	Autres immobilisations financières	13 000,00 €	8000€
	TOTAL	13 000,00 €	8000,00 €
Chapitre	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025
27	Autres immobilisations financières	13 000,00 €	8000€
	TOTAL	13 000,00 €	8000,00 €

Evolution de la subvention ville à son CCAS
 ⇒ Total 2023 = 70 000€
 ⇒ BP 2024 = 85 000€ (+ 21%) dû à la subvention exceptionnelle versée du budget principal mais non consommée.
 ⇒ BP 2025 = 80 000€ identique au BP initial 2024

Répartition des crédits par politiques en 2025

⇒ Proposition de budget 2025 = 118 405.56 €

⇒ La masse salariale progresse de 7.98 %

⇒ les crédits des aides facultatives(inclusion sociale) évoluent de + 5 500 €

Soit un total de 20 000€

I - LE BUDGET 2025

Le budget de fonctionnement du CCAS reste stable mais doit absorber certaines augmentations comme la subvention aux associations suite à une absence de délibération (passage de 106 238,46€ à 118 405.56 €).

Le budget dédié à la mise à disposition du personnel est également en augmentation ces dernières années du fait de la mise en place de la prime Ségur pour les agents relevant de la filière médico-sociale et de l'évolution du régime indemnitaire.

L'activité de ses services est en constante augmentation au regard du contexte de crise actuel.

Le CCAS soutient des associations qui œuvrent dans son champ de compétences et a besoin d'une certaine latitude pour répondre à de nouvelles sollicitations.

Les dépenses d'investissement qui correspondent aux prêts accordés seront de 8 000€ (13 000€ en 2024).

I - LE BUDGET 2025

Il a, notamment, la capacité de porter des démarches innovantes ; ce qui a permis de mettre en place de nouveaux dispositifs, d'en assurer l'animation tout en impliquant les partenaires.

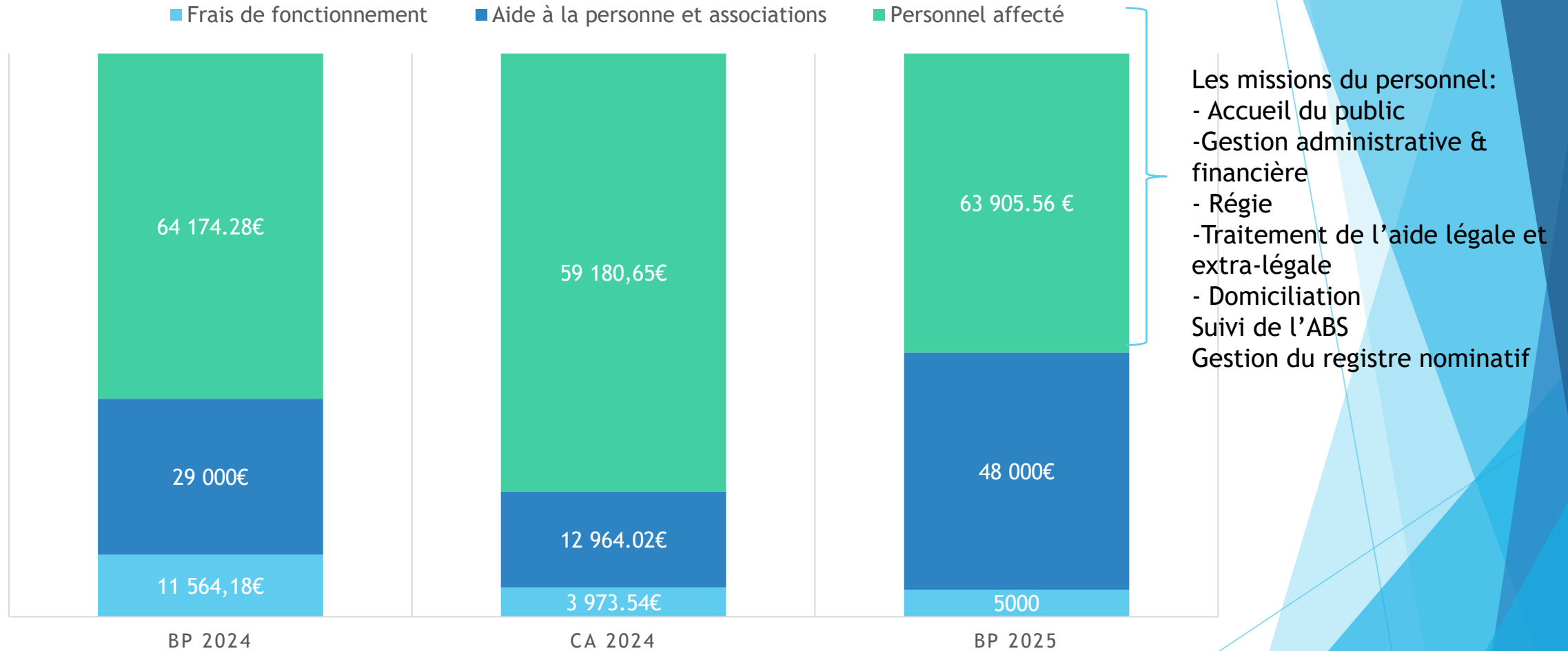
Par ailleurs, il reste en veille sur les évolutions des besoins de la population en lien avec l'ABS.

En fonctionnement, le budget du CCAS est principalement alimenté par une subvention de la ville à laquelle s'ajoutent des subventions d'autres collectivités liées à des actions particulières.

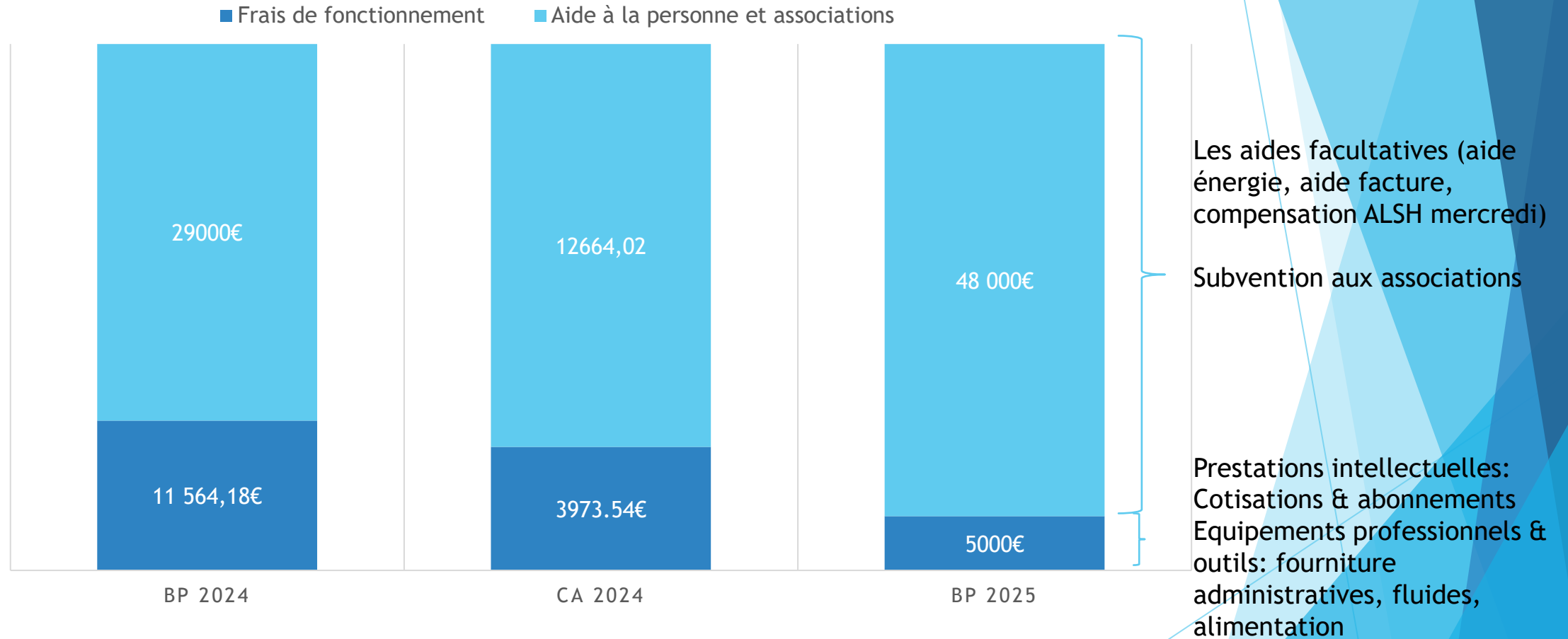
Pour le BP 2025, la subvention de la ville sera de 80 000€ au lieu 85 000€ en 2024.

Le CCAS peut également percevoir des dons et des legs.

I - LE BUDGET DU CCAS



I - LE BUDGET DU CCAS (hors frais du personnel)



II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

La hausse du chômage au 4^{ème} trimestre 2024(100 000 personnes en cat A) concerne l'ensemble des régions de France. Certaines catégories comme les jeunes ou les femmes sont plus durablement touchées.

8,5% de demandeurs d'emploi chez les jeunes de moins de 25 ans. Les aides aux apprentissages réduites liées au contexte de « dérapage des Finances Publiques ».

500 suppressions de poste à France Travail qui doit accueillir tous les bénéficiaires du RSA dès le 01/01/2025.

3,1 Millions de personnes sans activités et 5,5 millions de personnes en ajoutant les demandeurs d'emploi en activité réduite, en cat B et C)

Défaillances d'entreprises: niveaux records en 2024. La Banque de France en a recensé 65764, 16,8% en augmentation par rapport à 2023.

De nombreux groupes ont annoncé des plans sociaux et fermetures durant l'année 2025.

Le taux de chômage en France est de 7,4%, d'ici la fin de l'année, il devrait atteindre 7,8%

Sources INSEE/Banque de France

Média: France Info

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

De plus, constat est fait que le non-recours aux prestations sociales accroît le risque de précarité socioéconomique et d'isolement des individus qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre.

En France, le Taux de non-recours au minimum vieillesse est de 50%, 34% pour le RSA et 30% pour l'assurance-chômage(DREES 2022)

- **Lecture** : si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (1 014 euros par mois pour une personne seule), 5,1 millions de personnes sont pauvres, soit 8,1 % de la population.

Source : Insee - Données 2022 - © Observatoire des inégalités

Combien de pauvres en France ?			
	Seuil de pauvreté en euros par mois	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté en %
Seuil de pauvreté de 40 %	811	2,4 millions	3,7
Seuil de pauvreté de 50 %	1 014	5,1 millions	8,1
Seuil de pauvreté de 60 %	1 216	9,1 millions	14,4

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

2.2. Les données au plan local et enjeux identifiés

La ville d'Auzeville-Tolosane est la 5^{ème} ville en nombre d'habitants sur les 36 communes du Sicoval,

Soit une augmentation de 1,2% sur la période de 2014-2021,

Au 1er Janvier 2025, la ville compte 4721 habitants.

Le recensement Insee 2024 précise que la population est de 5081 habitants.

Sur la période 2009/2021

0 à 14 ans 13,8%

15 à 29 ans 34%

30 à 44 ans 14,9%

45 à 59 ans 17,3%

60 à 74 ans 11,7%

75 ans ou plus 8,2%

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021,
exploitations principales, géographie au 01/01/2024

II - LA CONJONCTURE ACTUELLE

- Des inégalités sociales et de la précarité :

Les habitants de la ville ont un niveau de revenu médian de 29 070€ (2021) supérieur à la moyenne nationale qui est de 22 400 €.

Mais cette réalité masque les inégalités sociales importantes sur le territoire qui se manifestent par une augmentation importante à la distribution alimentaire des associations caritatives.

Depuis la mise en place de la gestion en flux, la rotation des logements devrait permettre à la commune d'obtenir plus d'offres de logements sociaux des 6 bailleurs sociaux.

Concernant le nombre de demandes de logements

Commune	choix 1	choix 2	choix 3	choix > 3	Total
AUZEVILLE TOLOSANE	296	331	236	927	1866

Répartition des demandes de logements

T1	10
T2	43
T3	61
T4	72
T5	52
T6	18
Total	256

Entre 2023 et 2024, + de 192 demandes de logements prenant en compte toutes les typologies: + 11.47%

Nombre de demandes satisfaites depuis le 01 janvier 2025:8

A noter également une insertion socio professionnelle qui se heurte à de multiples freins périphériques : logement, mobilité, santé, handicap, mode de garde pour les enfants.

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2025 DU CCAS

3.1. Le champ de compétence réglementaire du CCAS

L'article 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous la forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Le CASF énumère les compétences obligatoirement exercées par le CCAS :

- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire :

Il s'agit ici principalement de l'instruction des demandes d'accès à l'aide sociale effectuée pour le compte du Département, lors de l'admission des personnes âgées ou des personnes handicapées en établissement, ou à un dispositif d'aide à domicile.

En 2024, 619 rendez-vous ont été assuré par le CCAS

Accès aux droits / Accompagnement éducatif et budgétaire, emploi, logement et personnes âgées ou en situation de handicap

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2025 DU CCAS

▫ Il réalise une Analyse des Besoins Sociaux :

Cette obligation a été introduite par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, et figure dans les articles R.123-1 et R.123-2 du CASF : « Les CCAS ou CIAS procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relèvent d'eux, et notamment ceux des familles,

des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté en conseil d'administration. ».

Un décret du 21 juin 2016 a cependant modifié ces dispositions, en supprimant le caractère annuel de l'obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux, celle-ci devant désormais être réalisée « dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ».

III - LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2025 DU CCAS

▫ Il propose une élection de domicile pour les personnes sans domicile stable (Article L.264-1 du CASF) :

« Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un CCAS ou d'un CIAS, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet. ».

Cette activité est en constante augmentation :

- 2023 : 23 personnes sont domiciliées au CCAS
- 2024: 36 attributions soit 13 personnes en plus.

IV. Des compétences optionnelles

4.1 L'aide sociale facultative :

La définition des compétences optionnelles du CCAS découle directement de la mission générale qui lui est confiée, en matière de prévention et de développement social (article 123-5 du CASF)

Un nouveau règlement des aides facultatives a été validé et permet d'orienter les décisions de la commission permanente.

Ce règlement clarifie le champ d'intervention du CCAS, avec l'énoncé de principes :

- Principe de subsidiarité,
- Caractère ponctuel de l'aide,
- Principe de complémentarité.

BP 2024	CA 2024	BP 2025
29 000€	12664.02€	48 000€

Le BP 2025 prévoit d'augmenter une ligne sur un montant de 48 000 € qui se traduit par le versement aux associations de la subvention de 2024 (14 500€) et surtout d'augmenter les aides facultatives de 5500€ soit 20000€ en 2025 (au lieu de 14500 € en 2024).

IV. Des compétences optionnelles

4.2 les dispositifs portés par le CCAS

- Le soutien aux associations

Le CCAS soutient les associations œuvrant dans son champ de compétences sous forme de subvention pour un montant de 14 500€ pour 2025.

Le budget alloué aux associations reste constant et devrait s'élever à 14 500€.

La subvention 2024 non versée le sera également en début d'année 2025.

IV. Des compétences optionnelles

- La gestion du plan canicule

En complément à ses missions, le service a la charge du plan canicule sur la commune.

En 2023, un contact avec les anciens inscrits a été réalisé afin de procéder, s'ils le souhaitent au renouvellement de leur inscription. Ce contact a été aussi largement diffusé auprès des partenaires (Maison des solidarités, services d'aide à domicile...) ,

En 2024, 40 personnes se sont inscrites sur le registre.

Cette évaluation de leur degré de « risque » permet d'établir le rythme des appels téléphoniques et de la vigilance particulière à avoir en fonction du déclenchement de l'alerte canicule. Les astreintes de week-end sont assurées par les élus,

Le plan canicule est articulé autour de 3 niveaux de vigilance vert, orange, rouge. À partir du niveau vigilance rouge canicule, les attendus de la préfecture exige un renforcement des week-end et jours fériés des appels téléphoniques ainsi que l'ouverture des lieux rafraîchis.

Lors de l'année 2024, l'alerte canicule de niveau 3 n'a pas été déclenché.

Comme chaque année, avec le renfort des élus, le service a assuré une veille sociale et sanitaire en appelant régulièrement les personnes très à risque et moyennement à risque.

En majorité, les personnes contactées sont satisfaites et rassurées par la démarche mise en œuvre.

V - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse des besoins sociaux, dans ses conclusions, a pu préconiser l'élargissement du champ d'intervention du CCAS.

Le CCAS décline en lien avec ses missions obligatoires un accompagnement intercalaire, qui permet aux publics en vulnérabilité de raccrocher avec un lien d'aide, des accès aux droits, du maintien à domicile...

Le CCAS fait attention à ne pas se substituer pas aux compétences des institutions et des associations. Il est un liant dans un contexte « d'archipélisation » des aides et des institutions, renforcé par le « tout le numérique ».

Le CCAS se doit d'être garant de la continuité des actions engagées et d'adapter son action au regard des besoins du territoire avec des actions cibles comme:

- La mise en œuvre d'ateliers de prévention: Equilibre et Vous (10 participants), ACTIOM (ma commune ma santé: 12 permanences, 15 rdv en mairie/6 à domicile, 5 souscriptions)
- Les aides financières: 9 demandes prêts accordées, 40 aides financières accordées
- Les aides alimentaires: 6 familles ont bénéficié de bons et/ou chèques d'accompagnement personnalisé
- Le suivi des associations émergeant au budget du CCAS: Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur.
- La semaine bleue: aînés présents aux restaurants scolaires

VI - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Proposition Budget 2025

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	DEPENSE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	17 840.58 €	4 783.61 €	11 564.18 €	3 973.54 €	5 000.00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	52 557.05 €	52 557.05 €	64 174.28 €	59 180.65 €	63 905.56 €
65	Autres charges de gestion courante	28 500.00 €	23 589.02 €	29 000.00 €	12 664.02 €	48 000.00 €
67	Charges spécifiques	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
	TOTAL	100 397.63 €	80 929.68 €	106 238.46 €	75 818.21 €	118 405.56 €

Chapitre	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
2	Résultat de fonctionnement reporté	30 097.63 €	30 097.63 €	25 238.46 €	25 238.46 €	36 405.56 €
74	Dotations et participations	70 000.00 €	70 000.00 €	80 000.00 €	85 000.00 €	80 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	300.00 €	6 070.51 €	1 000.00 €	1 985.31 €	2 000.00 €
	TOTAL	100 397.63 €	106 168.14 €	106 238.46 €	112 223.77 €	118 405.56 €

INVESTISSEMENT						
Chapitre	DEPENSE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
27	Autres immobilisations financières	11 000.00 €	9 465.00 €	13 000.00 €	3 662.28 €	8 000.00 €
	TOTAL	11 000.00 €	9 465.00 €	13 000.00 €	3 662.28 €	8 000.00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
27	Autres immobilisations financières	11 000.00 €	10 765.00 €	13 000.00 €	3 662.28 €	8 000.00 €
	TOTAL	11 000.00 €	10 765.00 €	13 000.00 €	3 662.28 €	8 000.00 €